

Madame la Directrice Générale
INRAP
7, rue de Madrid
75008 Paris

Paris, le 21 mars 2006

Madame la Directrice Générale

Dans le préavis de grève de l'intersyndicale Archéologie daté du 21 février 2006, nous attirons votre attention sur les graves problèmes de moyens liés à l'accomplissement de nos missions de terrain.

La réduction des effectifs CDI et CDD dans certaines régions ne permet plus de remplir nos missions et entraîne des délais d'intervention qui mettent en péril la sauvegarde du patrimoine et notre institution.

En effet, les moyens engagés permettent à peine de réaliser le volume des prescriptions reçues en 2005 et ne permettront pas la prise en compte des prescriptions 2006. Première conséquence immédiate, cette situation se traduit par une augmentation inacceptable des délais de réalisation des opérations et le mécontentement des aménageurs, voire l'annulation d'opérations.

Dans le même temps, on constate que l'emploi CDD (administratif et opérationnel), permettant de réaliser les missions permanentes de l'établissement, vient pallier de façon constante le sous-effectif de postes sous CDI, puisqu'il n'y a pas eu de création nette de postes sous CDI depuis 2004.

Malgré la journée d'action du 6 mars et la reconnaissance par le Directeur de l'architecture et du patrimoine de la légitimité de nos revendications, nous n'avons toujours pas obtenu d'engagements et de calendrier clairs sur le déplafonnement des CDD qui permettrait d'augmenter les effectifs opérationnels, sur la mise en place immédiate de contrats longs, sur la CDIisation des CDD au moins à hauteur de la dernière décision modificative de 2005, et sur la garantie du budget 2006 « déplafonné » par le ministère de la Culture.

C'est pourquoi, les organisations syndicales signataires déposent un préavis de grève national reconductible qui prendra effet à partir du 3 avril 2006. Ce préavis concerne tous les agents de l'INRAP et porte sur les revendications suivantes :

- ouverture d'urgence d'un plan de recrutement national de postes sous CDI à la hauteur de l'ETP sous CDD,
- repyramidage des agents sous CDI,
- ouverture de négociations sur le volume d'ETP CDD supplémentaires et leur ventilation (opérationnels/fonctionnels et par régions),
- mise en place immédiate de contrats longs pour les CDD prioritaires.

Conformément à la législation en vigueur, nous demandons l'ouverture d'une négociation sur ces points d'ici le 3 avril 2006.

Pour le SNAC FSU

Pour le SGPA-CGT Culture

Pour la CFDT-Culture

Pour SUD-Cultu